

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, VAN LANDEGHEM Florence à M. GÉRON Marcel, MM : BELLAVOINE Paul à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

Absent(s) : M. MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-10-07 – Convention de partenariat commune - M.B.A mutuelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;
Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Salles d'Angles et la Mutuelle M.B.A ;
Considérant :

- La volonté de la Commune de favoriser l'accès à une couverture santé de qualité pour l'ensemble des habitants, notamment les personnes isolées, les retraités, les jeunes, ou les personnes en situation de précarité ;
- La possibilité pour les communes d'établir des conventions de partenariat avec des mutuelles afin de promouvoir des dispositifs de protection sociale mutualiste accessibles et solidaires ;
- La proposition de la Mutuelle MBA de mettre en œuvre un partenariat permettant l'information, l'accompagnement et l'accès à une offre de complémentaire santé labellisée ou adaptée, sans frais pour la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver le principe d'un partenariat entre la Commune de Salles d'Angles et la Mutuelle MBA, visant à favoriser l'accès à une complémentaire santé pour les administrés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 016-211603592-20251006-2025_10_07-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/10/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

